

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 2722-2020/ARR/DDDT

du : ~ 1 OCT. 2020

AMPLIATIONS

| | |
|-----------------------|---|
| Commissaire déléguée | 1 |
| Commune de Bourail | 1 |
| Commissaire-enquêteur | 1 |
| DASS NC | 1 |
| DAVAR NC | 1 |
| SMT | 1 |
| DTE NC | 1 |
| DSCGR NC | 1 |
| JONC | 1 |
| Archives NC | 1 |
| DDDT (BICPE – SATEG) | 2 |
| Intéressé | 1 |

ARRÊTÉ

portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par Monsieur Steeven MARCIAS, d'un élevage porcin, à Peya-Boghen, commune de Bourail

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement de la province Sud;

Vu la demande reçue le 20 mars 2019 et complétée le 10 juillet 2020 par Monsieur Steeven MARCIAS ;

Vu le rapport n° 12415-2019/6-ACTS/DDDT du 17 août 2020,

Considérant la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 21 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est ouverte dans la commune de Bourail une enquête publique relative à l'exploitation, par Monsieur Steeven MARCIAS, d'un élevage porcin, à Peya-Boghen, commune de Bourail.

ARTICLE 2 : L'enquête publique, dont la durée est fixée à 15 jours, est ouverte à compter du lundi 26 octobre 2020 à 9 heures au lundi 9 novembre 2020 à 15 heures 30.

ARTICLE 3 : Madame Marie-Françoise Pierre, consultante et formatrice en développement durable, est nommée commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Bourail, sise rue Simon Dremon, aux dates et horaires suivants :

- lundi 26 octobre 2020 de 9 heures à 11 heures 30 ;
- vendredi 30 octobre 2020 de 12 heures à 14 heures ;
- mercredi 4 novembre 2020 de 12 heures 30 à 15 heures 30 ;
- lundi 9 novembre 2020 de 13 heures à 15 heures 30.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n°: 92.09.69) ou par courrier électronique (marie-françoise.pierre@hotmail.com).

ARTICLE 4 : Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.34.31) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Bourail (téléphone : 44.11.16), sise rue Simon Dremon, de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 16 heures du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 11 heures 30 et de 12 heures à 15 heures le vendredi;

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bourail ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

ARTICLE 5 : Lorsque le délai fixé à l'article 2 ci-dessus est expiré, le commissaire enquêteur procède à la clôture du registre d'enquête déposé en mairie.

ARTICLE 6 : Les frais auxquels la publicité de l'enquête publique donne lieu sont supportés par le demandeur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur du développement durable des
territoires par intérim



Justin PILOTAZ



NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.